



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Date de Convocation

08 octobre 2020

Date d’Affichage

23 octobre 2020

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	32
- Votants	32
- Représentés	00
- Absents	28

L’an deux mille vingt, le 16 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. VICTOR, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, Mme QUERMELIN, M.M. FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, Mme GILSARD, M. THILLAYS, Mmes ROUSSELET, DEBUS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. BELLIOU.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. BOITEUX, Mme VOLLEREAU.

Représentés : -**Absents :**

M. BOURBIGOT, Mme TEXIER, M.M. ROBERT, BRUNEAU, Mmes PLANADE, BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DELALANDRE, SENOBLE, BUZZI, RIFFAUD, CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, CROSNIER, TUZI, Mme GENTET, M.M. CAMUSET, PERRIGOT, MONDO, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes BARTHE, HUSSON, M. GIOCONDI.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.*

*Monsieur Le Président procède à l'appel nominal.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

M. JEGO : Nous débutons notre réunion du Conseil syndical. Je vous remercie de vous être mobilisés.

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Au titre de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un Secrétaire de séance.

J'ai reçu la candidature de M. Casimir CHEREAU.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Casimir CHEREAU est élu Secrétaire de séance à l'unanimité, avec nos félicitations pour cette séance et je l'en remercie.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2020

FINANCES

- Approbation du rapport d'activité du SIRMOTOM - Exercice 2019

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Désignation des représentants à la C.C.E.S. (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (P.R.P.G.D.) ;
- Modification de la délibération n°DCS2018/24 portant sur la création d'une C.C.E.S. (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A. (Modification due au renouvellement des élus) ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - ◆ Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC avec la Société Le Relais ;
 - ◆ Attribution du marché à la Société Metin Fontainebleau dans le cadre de la consultation pour la location longue durée d'un véhicule destiné à la Direction dans le cadre de ses fonctions ;
 - ◆ Avenant au contrat de maintenance JVS (suite au remplacement des postes de travail) ;
 - ◆ Contrat d'assurance pour le véhicule destiné à la Direction dans le cadre de ses missions avec la Société AXA.
- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2020

M. JEGO : J'ai à vous faire approuver le procès-verbal de notre séance du 9 juin 2020. Je remercie notre sténotypiste qui est d'une efficacité redoutable en faisant toujours des comptes rendus exhaustifs et parfaits.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? (Aucune).

Je le mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Il est donc adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIRMOTOM - EXERCICE 2019

M. JEGO : Nous devons approuver le rapport d'activité du SIRMOTOM pour l'exercice 2019. Je remercie M. Julien GROSSIN-DEBASTTISTA de son travail, ainsi que les équipes qui l'entourent pour ce document. Je vous conseille de le parcourir, peut-être plus que vous ne le faites, parce qu'il est remodelé dans sa présentation. Il relate une belle synthèse des actions qui ont été menées. Vous y apprendrez par exemple que nous avons distribué 239 composteurs au cours de l'année 2019, que nous avons fait du broyage à domicile pour presque 1 000 m³ de déchets verts, etc.

A travers ce rapport qui est évidemment obligatoire, il est intéressant de saluer le travail de ce Syndicat et les grands chiffres qui sont quand même assez impressionnants sur les tonnages, les déchets et sur leur orientation. Je vous en conseille la lecture.

Y a-t-il des remarques sur ce document ? Je n'en vois pas.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Il est donc approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS (P.R.P.G.D.)

M. JEGO : Il s'agit d'une Commission consultative à l'échelon de la Région pour élaborer le Schéma régional de gestion des déchets. Nous désignons deux représentants pour représenter le syndicat. Le Bureau propose la candidature de M. Michel MARTI, et Monsieur Julien GROSSIN-DEBATTISTA Chargé de mission en matière de prévention et de gestion des déchets au SIRMOTOM en qualité de représentant suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? Aucun.

Michel MARTI est-il toujours candidat ? (Oui).

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement) ...

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 32
- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Monsieur Michel MARTI et Monsieur Julien GROSSIN-DEBATTISTA : 32 voix

Je proclame élu, Monsieur Michel MARTI, Quatrième Vice-Président du SIRMOTOM, en qualité de représentant titulaire, et Monsieur Julien GROSSIN-DEBATTISTA Chargé de mission en matière de prévention et de gestion des déchets au SIRMOTOM en qualité de représentant suppléant, pour siéger au sein de la C.C.E.S. du P.R.P.G.D.

<p align="center">MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2018/24 PORTANT SUR LA CREATION D'UNE C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU P.L.P.D.M.A. (MODIFICATION DUE AU RENOUELEMENT DES ELUS)</p>

M. JEGO : Nous allons créer une Commission consultative d'Elaboration et de Suivi pour notre Programme Local de Prévention des déchets ménagers.

Je vous propose de désigner tous les Vice-Présidents pour être dans cette Commission -et je parle sous le contrôle de Julien. Nous allons prochainement approuver ou proposer d'approuver notre Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés, qui a été travaillé depuis plusieurs mois, notamment par Julien et qui, une fois la désignation de la Commission, sera approuvé, amendé, amélioré par la Commission, puis proposé au Conseil syndical qui pourra aussi l'approuver, l'amender et l'améliorer.

Etes-vous tous d'accord pour que les Vice-Présidents soient désignés ? (Aucune opposition).

Je mets aux voix :

- De modifier la délibération n°DCS2018/24 portant sur la création d'une C.C.E.S. (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A. ;
- De désigner Madame Christina QUERMELIN Représentant du Président du SIRMOTOM ;
- De désigner pour représenter le SIRMOTOM, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège "Collectivité territoriale compétente" de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés :
 - - Monsieur Vincent CHIANESE,
 - - Monsieur Lionel VALLEE,
 - - Monsieur Michel MARTI,
 - - Monsieur Frédéric FONTAINE.
- De charger les services du SIRMOTOM à former les collèges 2,3 et 4 de la C.C.E.S. ;
- De charger les services du SIRMOTOM à assurer le secrétariat de la C.C.E.S.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Ils sont désignés avec nos encouragements pour bien travailler.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. JEGO : J'ai à vous faire part d'un certain nombre d'informations qui vous sont données sur la signature de contrats et de conventions.

Il vous est demandé de prendre acte du fait qu'ils ont été passés dans le cadre des fonctions qui m'ont été déléguées.

Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC avec la Société Le Relais

Nous avons signé un contrat sur l'implantation de conteneurs à textiles avec La Société Le Relais. Nous avons un contrat avec la Société Eco-Textiles qui ne gère pas bien ses conteneurs. Nous sortons tranquillement Eco-Textiles et nous faisons monter en puissance Le Relais à la place pour avoir une meilleure gestion, un meilleur ramassage, car les conteneurs débordaient, n'étaient pas ramassés, etc. Cela créait des situations sur ce sujet. Nous avons donc signé une convention.

Attribution du marché à la Société Metin Fontainebleau dans le cadre de la consultation pour la location longue durée d'un véhicule destiné à la Direction dans le cadre de ses fonctions

Le présent marché a pour objet la location longue durée d'un véhicule destiné à la Direction dans le cadre ses fonctions. Au vu des offres remises, et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le candidat suivant a été retenu pour un loyer mensuel de 415,34 euros T.T.C. pour une durée de 36 mois, à compter de la date de notification soit le 16 juillet 2020 : METIN FONTAINEBLEAU AVON.

Avenant au contrat de maintenance JVS (suite au remplacement des postes de travail)

L'avenant précise que la Société JVS assurera la maintenance de matériels ajoutés au contrat initial. La nouvelle redevance annuelle s'élève à 799,20 euros H.T. L'avenant a pris effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

Contrat d'assurance pour le véhicule destiné à la Direction dans le cadre de ses missions avec la Société AXA

Suite au renouvellement du véhicule destiné à la Direction dans le cadre de ses fonctions, le contrat d'assurance a été souscrit le 26 août 2020 pour un montant annuel de 660,47 euros T.T.C.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Nous allons organiser une visite. Andrée verra avec quelles collaboratrices ou collaborateurs l'organiser.

Je ferai avec les Vice-Présidents qui le souhaiteront une visite dans chaque commune pour voir sur le terrain avec vous les questions qui peuvent se poser sur les Points d'apport volontaire, les dépôts sauvages et sur tous ces sujets. Nous allons essayer de programmer ces visites d'ici la fin de l'année. Vous serez contactés par Julie pour trouver un créneau. Nous allons essayer de faire en sorte que ce soit cohérent pour moi et d'avoir le circuit le plus fluide possible pour aller dans vos communes.

Je souhaiterais que vous puissiez réfléchir à l'idée concernant le ramassage des Monstres, dont nous avons déjà parlé. Nous avons un système insatisfaisant et ce, pour plusieurs raisons.

- Les coûts de ramassage des Monstres sont tels qu'on ne passe qu'une fois par trimestre, ce qui n'est pas très pratique. Si une personne souhaite jeter un canapé ou un matelas et que les Monstres sont passés la semaine précédente, il lui faudra attendre trois mois pour le faire.
- La législation ayant évolué, on ne peut pas tout ramasser. Il est compliqué d'expliquer aux gens qu'ils doivent sortir les Monstres et les encombrants, mais qu'on ne prend pas tout. Ainsi va la loi. Cela crée de la frustration ou de la saleté dans les rues car les gens sortent tout et si on ne ramasse pas tout, cela pose un problème.
- Nous mettons en enfouissement ce que nous ramassons, ce qui n'est pas très sain à l'heure du recyclage et à l'heure du développement durable.

Face à ce service insatisfaisant, nous vous proposons de mener une réflexion en remplaçant ce service par un nouveau service à deux options :

Option A : le citoyen veut se débarrasser de Monstres et il a la possibilité de les emmener lui-même dans une déchetterie. C'est gratuit. On peut même trouver une méthode *via* un bon d'achat pour lui rembourser ses frais d'essence parce qu'il a été vertueux. Il a chargé son canapé dans sa voiture et il l'a transporté jusqu'à la déchetterie. Il a joué le jeu. C'est le service et il a une petite récompense symbolique pour montrer que c'est vertueux.

Option B : la personne ne peut pas s'en occuper (elle est âgée ou elle n'a pas de voiture ou elle a mal au dos, etc...). On développerait alors un service d'enlèvement à domicile (à la demande et sur RDV pour venir chercher les encombrants), moyennant une participation de la personne au-delà d'un certain volume. On ne peut pas évacuer des maisons entières non plus.

C'est le principe, mais il n'est pas si simple que cela à monter. C'est plus facile à expliquer qu'à mettre en œuvre. Il faut mesurer toutes les problématiques qu'il peut y avoir. Je souhaite que vous y réfléchissiez, que vous regardiez pour que nous puissions avancer. L'idéal serait de décider avant la fin de l'année pour une mise en place du nouveau système à partir du mois de janvier 2021.

Sachant, si mes informations sont bonnes, que la collecte des Monstres telle qu'elle est organisée (une fois par trimestre) avec tous les défauts que je viens d'évoquer, nous coûte 200 000 € par an.

Je souhaite cette évolution, non pas pour faire des économies, mais pour être plus efficaces, plus vertueux vis-à-vis de l'environnement et rendre des services plus importants à la population. Cela évitera aussi qu'à certains moments les rues soient très sales.

Rien n'est encore décidé. C'est la réflexion que nous avons eue au Bureau. Je vous demande de l'avoir à l'esprit et de nous remonter vos réflexions une fois que vous aurez examiné la question.

Le deuxième axe sur lequel nous réfléchissons et sur lequel vos idées seront les bienvenues porte sur les dépôts sauvages. Ma tournée des communes va nous aider à mieux qualifier ce qui peut être attendu sur ce sujet pour essayer de lutter contre les dépôts sauvages. Il y a eu une très belle opération et je remercie les élus et les personnels du syndicat qui ont participé samedi dernier dans le cadre de la Fête de la nature où nous sommes allés sur deux communes (Egliny et Châtenay) ramasser et nettoyer des endroits. C'est symbolique, mais derrière il faut trouver un système pour aider au maximum les communes à lutter contre cette désespérance.

Certaines communes nous ont interrogés pour savoir si on n'installerait pas des systèmes de prise de photos pour prendre les gens sur le fait. Si des communes souhaitent les installer, je ne suis pas opposé à ce que le SIRMOTOM les cofinance ou en finance une grande partie. Je ne vois pas le syndicat gérer une série, parce qu'on ne les positionnera jamais aux bons endroits et on n'a pas les gardes champêtres qui peuvent les surveiller. En revanche, si la commune souhaite mettre une borne photos pour essayer de prendre les gens à trois endroits sur lesquels il y a toujours des dépôts sauvages, le SIRMOTOM peut mettre en place une politique pour aider la commune à financer cet outil. Cela me semble plus cohérent et plus pratique pour vous.

Nous évoquerons tous ces sujets dans le cadre des tournées que je ferai dans les communes.

Un délégué : Dans notre commune, nous avons mis des petites pancartes sur lesquelles il est indiqué : "Souriez, vous êtes filmé !".
Depuis, les endroits sont propres.

M. JEGO : C'est une bonne idée. En réalité, les gens ne sont pas filmés ?

Le même délégué : Si. A certains endroits ils sont filmés. Dans d'autres endroits, ils ne sont pas filmés. On a apposé cette pancarte et cela marche.

M. JEGO : Ce qu'ont fait les uns peut servir aux autres.

Le troisième axe de réflexion sur les évolutions porte sur les biodéchets. La loi nous oblige à bouger sur ce sujet. Les biodéchets, c'est tout sauf les déchets verts. Ils sont compostables, putrescibles sauf les déchets verts de jardinage. Nous réfléchissons pour trouver une formule, afin de créer un circuit vertueux avec lequel on pourrait aller ramasser les biodéchets (je pense aux professionnels et à ceux qui en produisent en masse), et de fabriquer notre propre compost pour montrer que nous sommes en circuit court. A l'instar de ce que font les gens chez eux en allant mettre dans leur composteur, si le syndicat en fait de même, on peut fabriquer à son échelon du compost qui peut aussi être un outil utile et pédagogique pour montrer que nous avons fait un circuit court. Nous travaillons donc sur cette réflexion.

Enfin, je vous proposerai d'installer avec des partenaires dans les endroits stratégiques des machines à manger les bouteilles en plastique et les canettes.

Vous en voyez dans certains supermarchés, des machines vous donnent un bon d'achat en échange de bouteilles en plastique et de canettes. On m'a dit que Carrefour à Montereau avait installé la machine et qu'il en retirait car des enfants allaient chercher des bouteilles en plastique dans les poubelles jaunes de tout le quartier pour avoir en échange des bons d'achat.

Je comprends que Carrefour en ait retiré en disant que cela lui coûtait trop cher, mais c'est la meilleure nouvelle qu'on pouvait avoir !

Si une économie se met en place et que des gens vont vider en partie les poubelles pour mettre des bouteilles dans cette machine et récupérer des bons d'achat, on va y gagner en vertu, en coût de traitement et de ramassage. Nous regardons les différentes entreprises qui font cela pour vous proposer d'installer des bornes TEOM qui mangeront les bouteilles en plastique et les canettes, permettant ainsi aux gens d'avoir une petite récompense. C'est une logique assez vertueuse.

L'équipe est donc au travail, les Vice-Présidents ont pris à bras-le-corps leurs missions, qui j'espère vont permettre sur tous ces sujets de faire le maximum de progrès.

Y a-t-il des questions diverses sur ces sujets ou sur d'autres ? Aucune.

Notre prochaine réunion de Bureau et de Conseil syndical aura lieu le 20 novembre 2020.

Je vous souhaite une excellente soirée et un bon retour. Vous serez rentrés avant 21 H 00, c'est donc parfait !

La séance est levée à 19 heures 20